



# Règlement du 10 km d'Hirson et du relais 2x5 km 18 septembre 2022

## Article 1 : Organisation

Le CSCVH Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), organise le 2<sup>ème</sup> 10 km d'Hirson et le relais 2x5 km le dimanche 18 septembre 2022. Toutes demandes d'informations ou d'explications complémentaires peuvent être faites à l'adresse : [cscvathle02@gmail.com](mailto:cscvathle02@gmail.com) ou par téléphone : 07.68.42.12.26 ou 06.49.25.31.43.

## Article 2 : Horaires et parcours

Le 10 km partira à 10H00 du Stade Cambreling et empruntera le parcours suivant : **1<sup>er</sup> tour** - rue Brémont, Rue Chanzy, Rue Chanzy Prolongée, Rue Joubert Philips, Ruelle Antony, Rue Brisset, Rue du 8 mai, Rue Desmoulins, Rue du 4 Septembre, Rue de Neuve-Maison, Rue de Guise, Rue du 4 Septembre, Rue Racine, Rue du 8 mai, Rue Dumas, Rue du Bas Rouet – **2<sup>ème</sup> tour** - Rue Chanzy Prolongée, Rue Joubert Philips, Ruelle Antony, Rue Brisset, Rue du 8 mai, Rue Desmoulins, Rue du 4 Septembre, Rue de Neuve-Maison, Rue de Guise, Rue du 4 Septembre, Rue Racine, Rue du 8 mai, Rue Dumas, Rue du Haubert, Rue Brémont et arrivée sur le stade Cambreling.

Le relais 2x5 km partira à 10H00 et empruntera le même parcours avec un passage de relais devant le lycée.

Le poste de ravitaillement sera installé à l'arrivée, sur le stade.

Conformément à la réglementation nationale FFA en vigueur relative aux courses sur route, la distance de 10 km a été mesurée et validée par un arbitre fédéral officiel FFA.

## Article 3 : Condition de participation

### 3-1 : Certificat médical et licences sportives

Ainsi que le stipulent le du Code du sport et le règlement de la FFA, la participation au 10 km d'Hirson n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- D'une licence sportive FFA (Athlé Compétition, Entreprise ou Running) ou d'un « Pass' J'aime Courir' délivré par la FFA et complété par le médecin ;
- Ou d'une licence sportive UFOLEP Athlé ; FCD ; FFSA ; FSPN ; ASPTT ; FSCF ; FSGT en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Ce document doit être daté de moins d'un an à la date de la course et ne peut être remplacé par aucun autre document attestant de son existence.

### 3-2 : Catégories d'âge

Le 10 km et le relais 2x5 km sont accessibles aux coureurs des catégories cadets à masters.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs non licenciés sont autorisés à participer à la compétition sous réserve d'avoir 16 ans révolus à la date de l'épreuve et de présenter une autorisation parentale dûment remplie et signée à joindre au formulaire d'inscription (modèle type sur le site d'inscription).

### **3-3 : Animation Kid's**

Les enfants des catégories Eveils et Poussins (6 à 11 ans) seront accueillis sur le stade par les entraîneurs qualifiés du CSCVH Athlétisme pour une animation athlétique gratuite de 9H30 à 11H.

## **Article 4 : Mode d'inscription**

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet : **adeorun.com** et le coureur pourra immédiatement vérifier que son nom apparaît effectivement sur la liste.

### **Pas d'inscriptions sur place**

#### **4-1 : Droit d'inscription**

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de :

- 10€ pour le 10 km sur internet jusqu'au 14 septembre 2022 minuit
- 2x8€ soit 16€ pour le relais 2x5 km sur internet jusqu'au 14 septembre 2022 minuit

#### **4-2 : Remboursement**

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, du fait du coureur, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

## **Article 5 : Sécurité**

L'organisateur déploiera un dispositif prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Pour toute urgence, un numéro de téléphone sera imprimé sur chaque dossard.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

## **Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de MAIF 78038 NIORT pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera des sanctions.

## **Article 7 : Chronométrage, classements**

Le chronométrage sera assuré par des juges qualifiés.

Une ligne de chronométrage sera installée sur la ligne d'arrivée du stade Cambreling. Chaque coureur aura son temps officiel.

## **Article 8 : Récompenses**

Les 3 premiers au scratch du 10 km masculin et féminin seront récompensés :

- 1<sup>er</sup> au scratch masculin et féminin : 70€
- 2<sup>ème</sup> au scratch masculin et féminin : 50€
- 3<sup>ème</sup> au scratch masculin et féminin : 30€

Les 3 premiers relais seront récompensés.

Chaque participant se verra remettre un tee-shirt avec son dossard.

Lots de valeur par tirage au sort à partir de 12H30 pour tous les concurrents – présence obligatoire.

## **Article 9 : Dossards**

Tous les participants devront récupérer nominativement leur dossard, le jour de la course, sur le stand 'Retrait des dossards' – Stade Cambreling de 8H00 à 9H45.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet (certificat médical conforme ou licence autorisée, paiement, autorisation parentale pour les mineurs).

Le dossard du relais sera différencié avec une pastille de couleur.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

## **Article 10 : Annulation**

Si en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

## **Article 11 : Droit à l'image**

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **Article 12 : Protocole sanitaire COVID-19**

En s'inscrivant, chaque participant a pris connaissance du protocole sanitaire Covid-19 des événements sportifs se déroulant sur l'espace public édité par le ministère des sports en vigueur à la date de la course.

Le référent coordinateur du plan COVID est : Aline MARTIN

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, le règlement de la FFA sera appliqué.